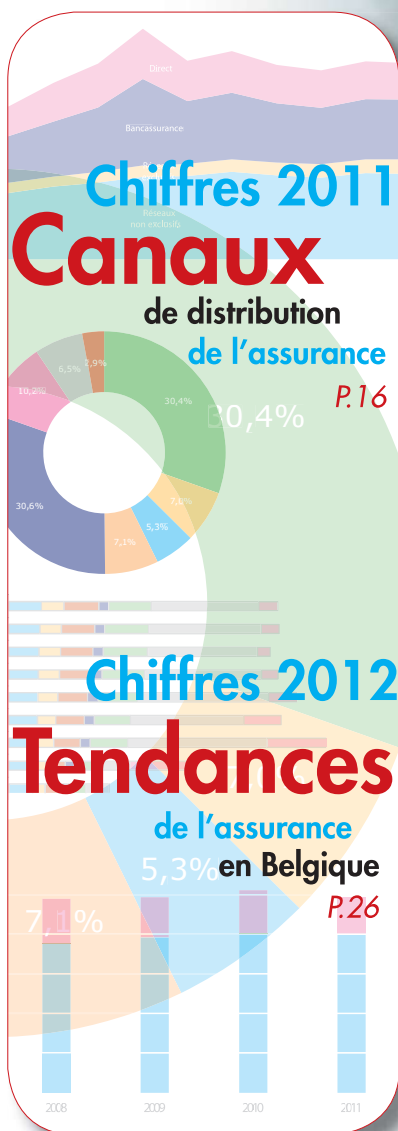


Principium

Mensuel de Feprabel (Ne paraît pas en août)



Principium N°2
Février 2013

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique

Bureau de dépôt : Bruxelles X - P301128



Stéphane SLITS
Président de Brocom :

« Une nouvelle campagne commence bientôt ! »

P.12

Sommaire - Février 2013

RÉDACTION :

- Rédacteur en chef :
Patrick CAUWERT
- Rédacteur en chef adjoint :
Ivan HALLEZ
- Secrétaire de rédaction :
Fleur JASOIGNE - fleur@feprabel.be
- Comité de rédaction :
Denis GOUZEE
Luc WAUTERS
Pierre HENS
Jean DEVILLE
Emmanuel DE HARLEZ
Florence BILLE
Valéry LAMOTTE
Pascal LASSERRE
Olivier RUYSSSEN
- Annonceurs :
Carglass, Das, Demetris, Euromex
- Couverture :
Sabine GANTOIS
- Photographe :
Pierre HENS

PUBLICITÉ & PRODUCTION GRAPHIQUE :

Sabine GANTOIS - sabine@feprabel.be

ILLUSTRATION :

Chris LAMQUET

IMPRESSION :

Imprimerie DEREUME
1, Rue Golden Hopestraat
1620 Drogenbos

EXPERT GRAPHIQUE :

James HUGHES - james.hughes@skynet.be

ÉDITEUR RESPONSABLE :

Patrick CAUWERT
40, Avenue Albert Elisabeth
1200 Bruxelles

Principium vous présente ce mois :

- P.3 Éditorial
- P.6 En Bref

Informations

- P.5 Coin lecture
- P.8 Législation : Indemnisation du dommage : Capitalisons !
- P.9 Législation : Modification de l'article 124 de la loi sur le contrat d'assurance terrestre
- P.10 Questions de Principium : Stéphane SLITS, Président de Brocom
- P.12 Brocom : Un concours pour la promotion des courtiers en assurances
- P.16 Canaux de distribution de l'assurance - Chiffres 2011
- P.26 Assurances en Belgique, les premières tendances 2012
- P.36 Droit social : Vos droits en tant qu'indépendant : un document à conserver !
- P.38 Les fonds de pension belges ont généré au cours de l'année 2012 un très bon rendement
- P.39 Photo numérique : Apprendre à regarder autrement (Partie 24)
- P.46 Productivité & informatique

Divers

- P.41 Auto : Kronos Racing
- P.42 Assurances dans les médias
- P.44 FEPRABEL y était pour vous représenter
- P.47 Renseignements FEPRABEL/Principium



Mixed Sources
Product group from well-managed
forests and other controlled sources
www.fsc.org Cert no. SCS-COC-004368
© 1996 Forest Stewardship Council





Bulletin météo de l'assurance

Les chiffres : stabilité

Comme chaque année, nous vous livrons l'essentiel des chiffres du secteur de l'assurance, tout d'abord au niveau des canaux de distribution pour 2011 puis pour l'ensemble de l'assurance en Belgique pour 2012.

Au niveau de la distribution, les chiffres sont stables, peu de mouvements.

Mais comme le dit le titre d'Assuralia : est-ce le calme avant la tempête ?

Cette tempête annoncée est ce que tout le monde redoute. Mais à force de redouter et d'avoir peur, on en oublie de se préparer. Cette tempête se nomme IMD II pour les intermédiaires et SOLVENCY II pour les Compagnies avec des nuages comme PRIPS ou MIFID II qui toucheront tout le monde. Et peut-être TWIN PEAKS II qui viendrait très vite (le 1^{er} janvier 2014) balayer le secteur tel un tsunami imprévu et anticipé. C'est le tsunami avant le tremblement de terre.

Comme j'ai souvent eu l'occasion de le dire dans les nombreux cénacles qui débattent déjà de cette évolution, rien n'est fait, tous les textes en question sont encore des projets, ils doivent tous suivre leur parcours législatif : débats en commissions, vote en séance plénière du parlement européen puis transposition en droit belge.

Les modifications : attente

En ce qui concerne Twin Peaks II (initiative belge), elle se positionne en parallèle et en anticipation des directives précitées, elle découle de l'accord de gouvernement (voir encadré ci-après). On constate que de bons principes généraux repris dans l'accord de gouvernement, certes très louables et dans lesquels on doit tous se retrouver, le projet Twin Peaks va beaucoup plus, si pas trop loin. Ce projet contient aussi un certain nombre de mesures évidentes et élémentaires. Nous nous interrogeons toutefois sur la manière de les mettre en œuvre et surtout d'en exercer un contrôle correct, proportionnel, objectivable et mesurable.

EXTRAIT DE DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT DI RUPO DU 1^{er} DÉCEMBRE 2011

2.4.3. Réformer et renforcer la régulation et la supervision financière (1/4 de page sur 172 pages)

Il faut poursuivre les efforts visant à renforcer et réformer la régulation et la supervision de la finance, pour mieux prévenir les crises, répondre aux faiblesses du secteur financier, de la régulation et de la supervision et davantage mettre la finance au service d'une croissance durable.

Renforcer le rôle du Parlement dans le contrôle de l'Autorité des services et des marchés financiers (FSMA) et en faire un régulateur fort et indépendant au service du consommateur de services financiers (mobilité bancaire, agrément des intermédiaires de produits et services financiers, renforcement des contrôles a priori de chaque produit et indication de leur degré de risque avant émission, vérification des labels de qualité, délais de réflexion, éducation financière, médiation, traitement des plaintes).

Ce dossier est actuellement au Conseil d'État et sera, à la demande de FEPRABEL, FVF et UPCA, soumis à l'avis de la Commission des Assurances.

Citons un exemple : la FSMA veut s'assurer que celui qui vend un produit (quel qu'il soit, courtier employé du direct, guichet d'une banque ou même site internet) connaît parfaitement le produit qu'il vend. C'est une évidence, mais comment le vérifier, l'analyser et l'objectiver et quelles seraient les sanctions éventuelles, quel serait le recours de l'intéressé ? Bref, voilà une mesure très estimable sur le principe, mais qui pose de (trop) nombreuses questions sur sa mise en œuvre. Étant donné que le contrôle du service ne peut pas coûter plus cher que le service lui-même, le contrôleur doit aussi veiller à ne pas se substituer au prestataire de service en mettant en place des systèmes experts (comparateurs sur Wikifin par exemple) qui deviendraient des « Vérités » avec un grand V, niant tout l'aspect du conseil personnalisé offert par les courtiers. >>>

>>> L'avenir : préparation(s)

Revenons à nos chiffres et à cet hypothétique avis de tempête.

Bien souvent, la meilleure manière d'éviter une tempête est peut-être de ne pas quitter le port. On peut aussi renforcer l'équipement de son bateau, adapter la taille de l'équipage, naviguer moins vite ou par d'autres caps. Sous un autre angle, cela peut aussi être très intéressant pour l'armateur qui, vu le danger, peut augmenter ses prix de transport ou pour le capitaine qui peut réclamer des primes de risque.

Enfin, comme vous le savez tous, les prévisions météo ne sont que des prévisions et bien souvent les météorologues se trompent.

C'est pourquoi il faut se préparer à la tempête et surtout ne pas la craindre. On fera le point au fur et à mesure des adaptations à faire dans le fonctionnement de notre métier, avec pragmatisme et respect pour les fondamentaux : la protection réelle du consommateur et l'amélioration du service. Cela ne doit gêner aucun courtier, car c'est son métier, d'autres canaux de distribution, moins indépendants ou plus « vendeurs » auront sans doute plus de mal à s'adapter.

Cette préparation passe par plusieurs axes, qui vont de l'efficacité, à la communication en passant par la formation, le tout dans le respect d'une éthique sans faille. Cela ne vous rappelle rien ?

Ce sont exactement les 4 piliers qui soutenaient la construction de BROCOM en 1995 (Promotion, Efficiency, Professionalism et Integrity).

FEPRABEL : actions & réflexions

FEPRABEL est à la manœuvre dans tous ces domaines et même plus.

Au niveau des réactions, du lobbying, vous pouvez chaque mois lire le nombre impressionnant de réunions auxquelles nous participons pour défendre vos intérêts. Au niveau de la communication, l'utilisation du label « courtier en assurance » devient une évidence et nous allons le faire savoir à tous les consommateurs grâce à la nouvelle campagne qui débute en avril (voir en page 12).

Et enfin pour l'information et l'efficacité, analysez et améliorez vos process et donc votre productivité. Nous publions fréquemment des fiches process pour vous aider à revoir vos pratiques et surtout les rendre plus efficaces et donc plus économiques (voir en page 46).

Conclusions : Ce ne sera ni l'Apocalypse, ni le Paradis !

Rien n'est fait, rien n'est clair, tout est en débat. Pas de catastrophisme, mais pas d'angélisme non plus. Le monde va changer, il faut peut-être se préparer au pire pour en définitive arriver au meilleur, avec confiance et sérénité. Nous croyons dans la capacité du courtage à s'adapter. Il nous faut toutefois la garantie du « Level playing field » en Europe ET surtout en Belgique. C'est-à-dire que les nouvelles mesures seront d'application pour tous tant au niveau de la distribution (direct, agents, courtiers), que des produits (assurance, banque, fonds de placements, etc.). Il n'y aura donc pas de distorsion de concurrence pour toutes les conditions applicables. C'est une grande victoire pour notre canal de distribution et ce point n'est pas contestable ni contesté.

C'est une garantie fondamentale pour le consommateur d'avoir les mêmes informations, les mêmes protections et le même niveau d'information minimal. La guerre se fera sur la qualité, la proximité, la communication et bien entendu le service. Cela ne doit vraiment pas nous faire peur.



Patrick CAUWERT
patrick.cauwert@feprabel.be